



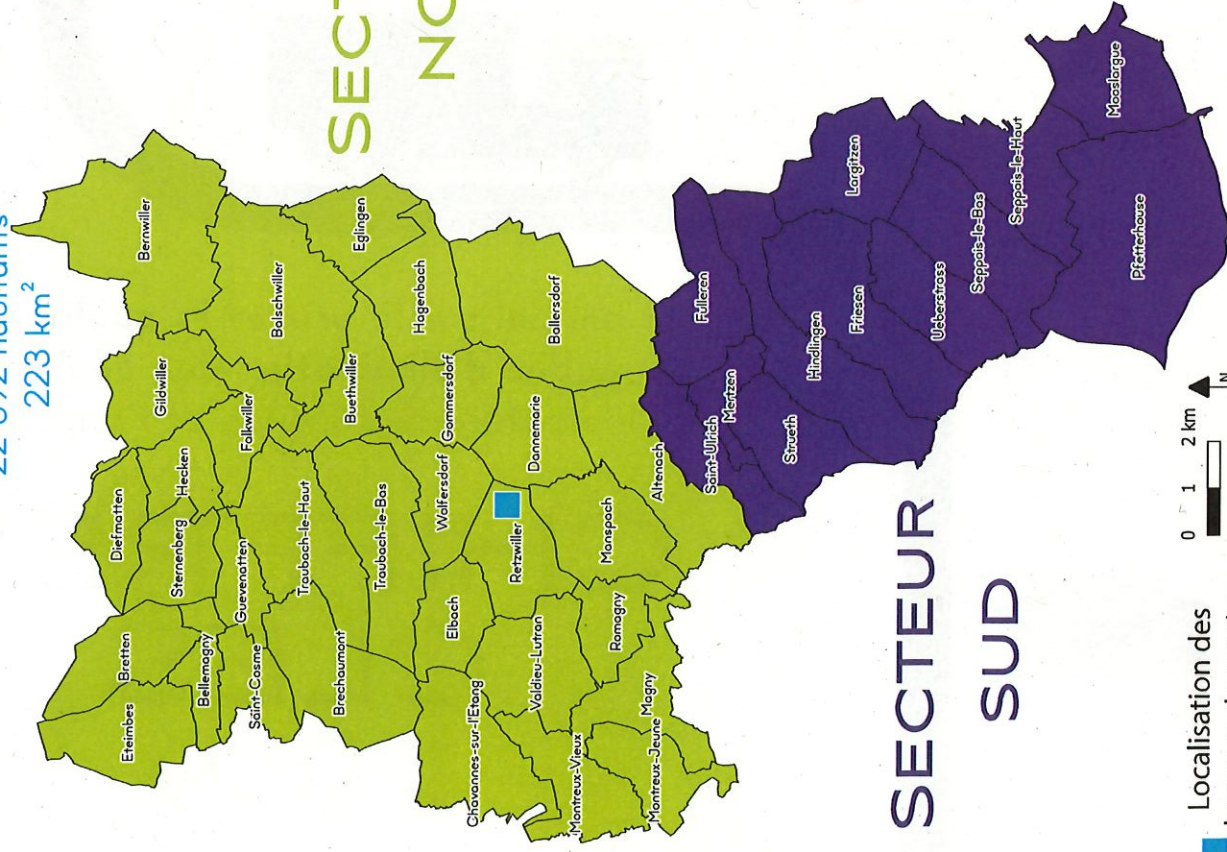
Rapport annuel sur le prix et la qualité de service
public d'élimination des déchets
Indicateur techniques et financiers

CHIFFRES CLÉS 2019



LE TERRITOIRE

44 communes
59 élus communautaires
22 692 habitants
223 km²



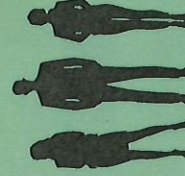
LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS EN 2019



Président
Pierre SCHMITT



Vice - Président
Vincent GASSMANN



Commission environnement
11 membres



+ 4 agents dont les missions sont :

Gestion administrative : facturations, emménagement/déménagement, gestion des contenants, gestion des factures...

Gestion technique : organisation et suivi des collectes, gestion des projets, suivi du parc...

Prévention : développement du tri, du recyclage, réduction des déchets...

Dates clés :

Développement du tri dès le début des années 90

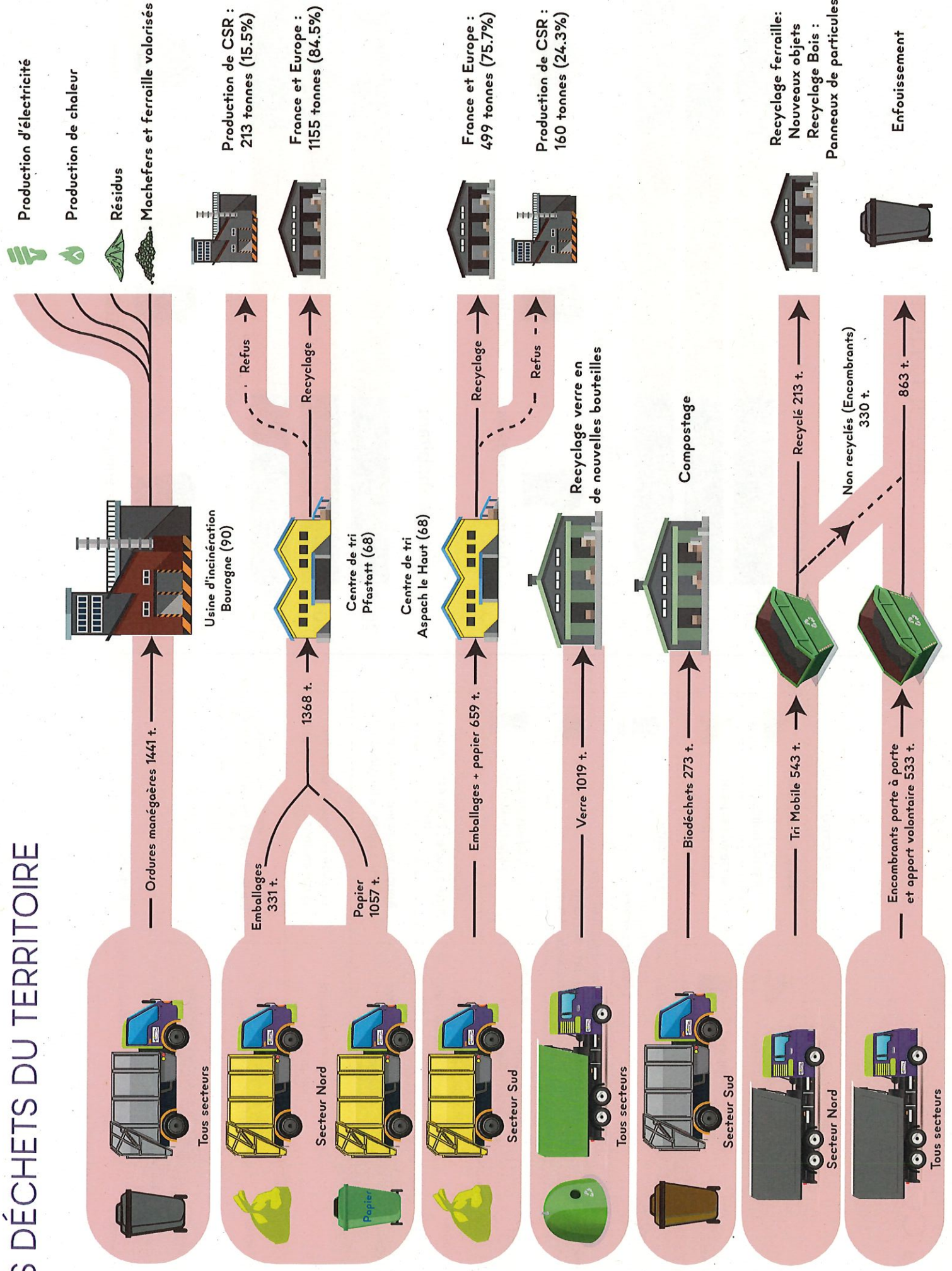
Mise en place de la pesée embarquée : 1999

Extension de la pesée embarquée : 2012

Extension des consignes de tri secteur sud : 2016



LES DÉCHETS DU TERRITOIRE

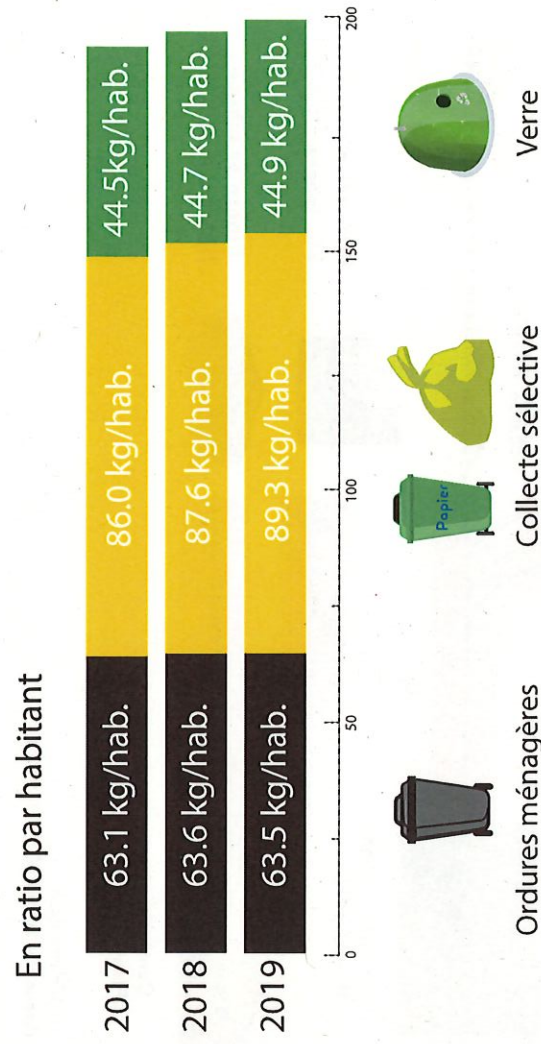
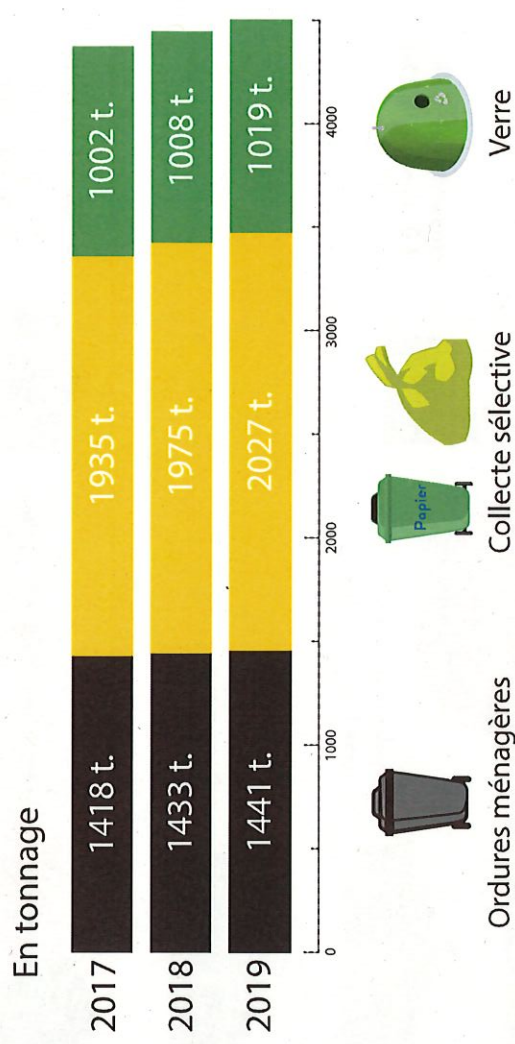


LES COLLECTES

EVOLUTION DE LA COLLECTE DE PROXIMITE

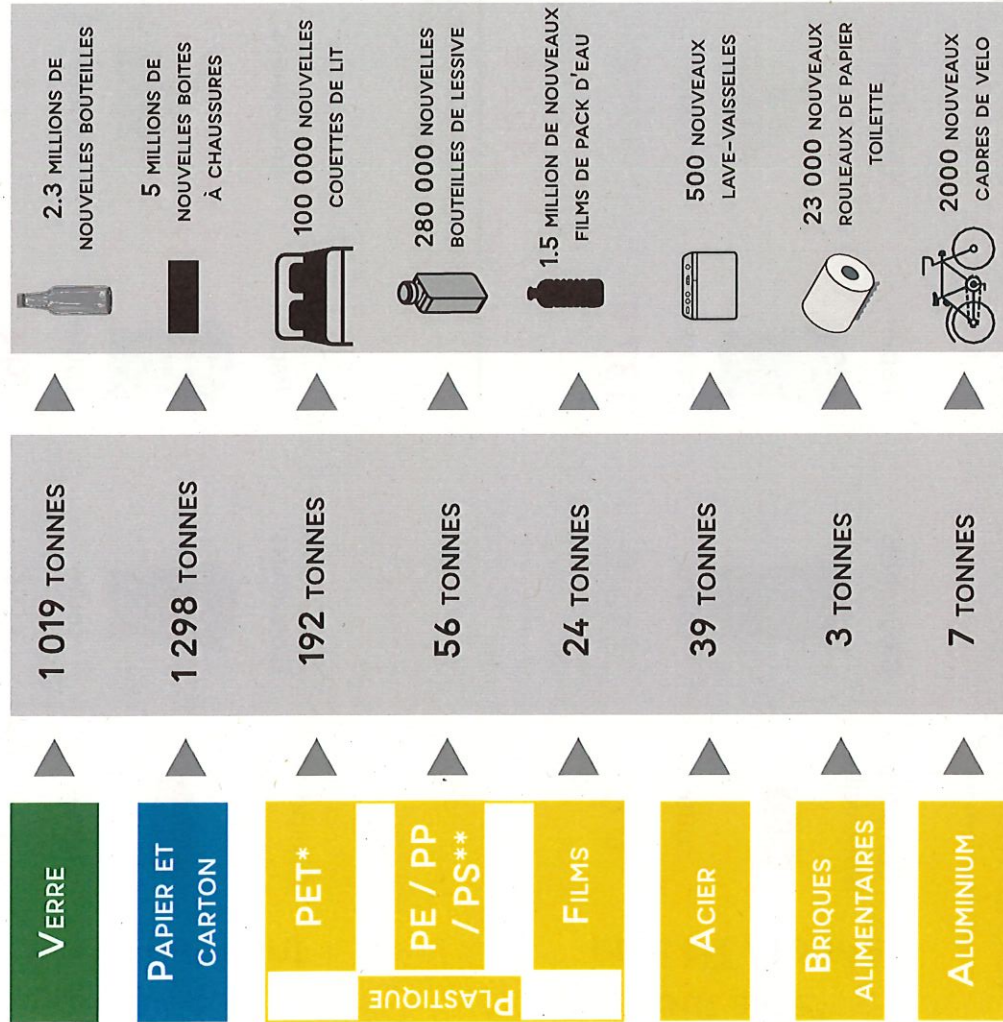
SECTEUR NORD		SECTEUR SUD	
Emballages	Collecte en sac jaune Porte à porte 1 fois par semaine SUEZ	Collecte en sac jaune Porte à porte 1 fois par quinzaine SUEZ	
	Collecte en bac vert Porte à porte 1 fois par semaine SUEZ	Collecte en sac jaune Porte à porte 1 fois par quinzaine SUEZ	
Papier	Collecte en bac noir et orange avec puce Porte à porte 1 fois par semaine SUEZ		
	Collecte en point tri verre Apport volontaire 1 fois toutes les 3 semaines Recycal		
Ordures ménagères	Compostage à domicile	Collecte en bac Apport volontaire COVED	
Verre	Tri Mobile : 18 fois par an Porte à porte : 1 fois par an SUEZ	Apport volontaire : 2* par an Porte à porte : 2* ou 4** fois par an COVED	
Biodéchets	Collecte en apport volontaire 4 fois par an Envie Haute Alsace	Apport volontaire : 1 fois par an Porte à porte : 2 fois par an COVED	
Encombrants	Collecte en apport volontaire 4 fois par an TREDI	Collecte en apport volontaire 1 fois par an dans chaque commune COVED	
DEEE	Collecte en apport volontaire Plateforme avec bennes Agrivalor	Collecte en apport volontaire Plateforme avec bennes ou au sol Agrivalor	
Toxiques	Collecte en apport volontaire 1 fois par an Gilles Henry		
Déchets verts	Collecte en apport volontaire Grandidier		
Pneus			
Huile minérale			

* communes de Fulleren, Hindlingen, Largitzen, Mertzzen, Mooslargue, Pfetterhouse, St Ulrich, Seppois le Bas et Struth
 ** communes de Friesen, Seppois le Haut et Ueberstrass



LA VALORISATION SUR LE TERRITOIRE

LES MATÉRIAUX TRIÉS SONT CONDITIONNÉS, ENVOYÉS VERS DES USINES DE RECYCLAGE POUR ÊTRE TRANSFORMÉS EN NOUVEAUX OBJETS DE LA VIE QUOTIDIENNE

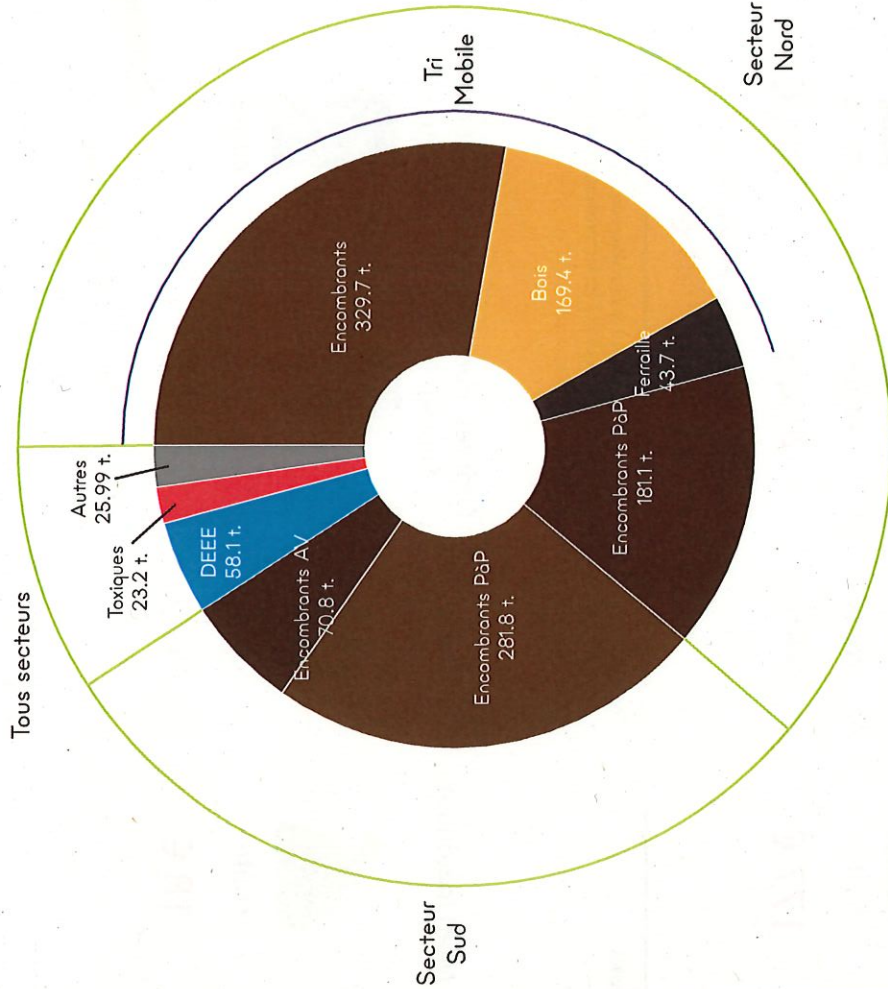


* : Polyéthylène Téréphthalate ** : Polyéthylène / Polypropylène / Polystyrène

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX source : CITEO / e-tonnes

- 1 150 tonnes eq. CO2 évités soit un parcours de 10 350 000 km en voiture
- 16 000 GigaJoules non consommés soit 2 400 000 jours d'un écran LCD allumé

LES AUTRES COLLECTES



+ Déchets verts : 3 892.9 tonnes

DESTINATION DES MATÉRIAUX :

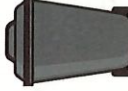
- Encombrants :** Enfouissement à Retzwiller (68)
- Bois :** Recyclage à Lure (70)
- Feraille :** Recyclage à Illzach (68)
- Déchets verts :** Compostage à Hirsingue (68)
- DEEE :** Regroupement à Sausheim (68) puis recyclage en Franche Comté et en Alsace
- Toxiques :** Recyclage ou incinération à Hombourg (68)
- Pneus :** Regroupement à Chaudeney sur Moselle (54) puis recyclage
- Huile Minérale :** Recyclage à Réhaincourt (88)
- Huile Végétale :** Recyclage à Reutenbourg (67)

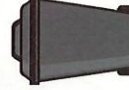
Le service «Produits Résiduels» gère la collecte des déchets des usagers sur le territoire.

Les déchets sont collectés par des prestataires et sont ensuite triés puis recyclés quand il s'agit de recyclables sinon incinérés ou compostés. Chacun de ces processus entraîne des coûts pour la collectivité et parfois des recettes.

Voici les coûts réels de gestion des déchets sur le territoire de la communauté de communes* :

* issus de la matrice des coûts 2019

Coût aidé*		Biodéchets		Papier		Emballages		Multi matériaux		Verre		Ordures ménagères		Secteur Nord		Secteur Sud	
en € HT / tonne		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte	
	0 €		235 €		137 €		221 €		177 €		25 €		484 €		544 €		
Moyenne sur tout le territoire: 162 €																	
Moyenne sur tout le territoire: 498 €																	

Coût aidé*		Biodéchets		Papier		Emballages		Multi matériaux		Verre		Ordures ménagères		Secteur Nord		Secteur Sud	
en € HT / habitant		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte		 coûte	
	0 €		10 €		9 €		4 €		18 €		1 €		33 €		29 €		
Moyenne sur tout le territoire: 14 €																	
Moyenne sur tout le territoire: 32 €																	

* Le coût aidé correspond au coût total des charges déduit des ventes de matériaux et des aides des éco-organismes

Cout moyen en Grand Est des collectivités en redevance incitative : 5.8€

Cout dans la moyenne des collectivités en redevance incitative dans le Grand Est

Cout moyen en Grand Est des collectivités en redevance incitative : 37.1€

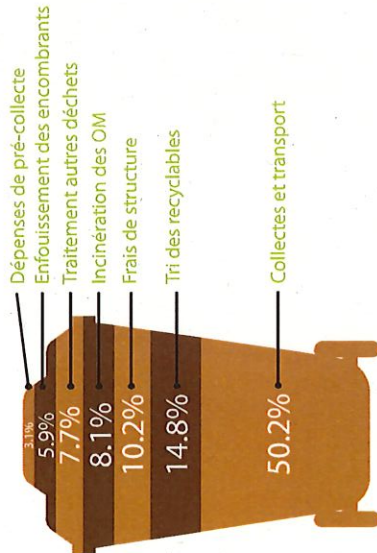
Cout dans la moyenne des collectivités en redevance incitative dans le Grand Est

2ème cout le plus élevé en Grand Est toutes typologies de facturation confondues

ASPECTS FINANCIERS

DÉPENSES

Issues de la matrice 2019



Dépenses de pré-collecte : Amortissement des bacs, achats des sacs de tri et de biodéchets et des biosceaux

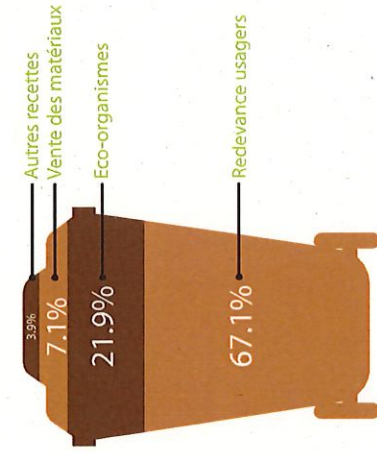
Traitement autres déchets : Traitement des toxiques, DEEE, huiles, déchets verts, biodéchets et pneus

Frais de structure : Frais de personnel, communication, dépenses de logiciel/matériel

Tri des recyclables : Tri des emballages et des papiers/cartons en centre de tri

RECETTES

Issues de la matrice 2019



EVOLUTION DES COUTS ET DES RECETTES SUR NOS DECHETS

DES TAXES SUR NOS DÉCHETS

Les déchets non triés sont sources de pollution. C'est pourquoi sur chaque tonne de déchets non recyclés s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ou TGAP perçue par l'Etat.

Ce sont principalement les déchets des collectes d'encombrants qui sont concernés sur notre territoire.

De 13€ par tonne en 2010, le montant est de 41€ en 2019 et sera porté à 65€ par tonne en 2025.

Cette augmentation représente une augmentation de près de 45 000€ par an de TGAP en 2025 par rapport à 2010.

Renforcer le geste de tri pour l'ensemble de nos déchets en augmentant le nombre de filières de recyclage est le seul moyen de limiter la répercussion de cette hausse.

UN MARCHÉ DE REVENTE DES MATÉRIAUX INSTABLE

La majorité des recettes du service provient de la facturation aux usagers de la redevance incitative.

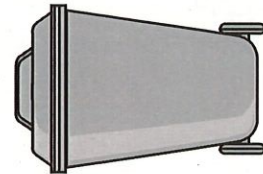
Une partie des recettes proviennent également de la revente des matériaux issus de la collecte sélective (papier, bouteilles plastiques, acier, aluminium...)

Les prix de revente de ces matériaux sont issus d'un cours revu mensuellement en fonction de l'offre et de la demande.

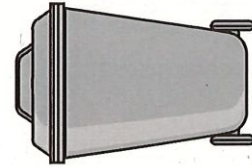
Globalement, face à la quantité de plus en plus importante de matériaux à recycler sur ce marché, les prix de rachat baissent et les recettes sont donc moins importantes pour la collectivité.

COUT MOYEN DU SERVICE RENDU À L'HABITANT

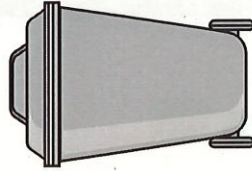
Issu de la matrice 2019



Moyenne régionale
Grand Est 2017
102.50€



Moyenne départementale
Haut Rhin 2017
98.0€



Communauté de communes Sud
Alsace Largue
100.40 € / Hab.



Communauté de communes Sud Alsace Largue

7, Rue de Bâle
68210 DANNEMARIE



sudalsace-largue.fr



[sudalsacelargueofficiel](https://www.facebook.com/sudalsacelargueofficiel)

Service produits résiduels :

8, Rue Gilardoni
68210 RETZWILLER

Tel : 03.89.88.38.39

e-mail : information-collecte@sudalsace-largue.fr